

COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc — DEVULDER Elodie – DUHAMEL Camille - GUILLAIN Romuald – RYCKEBUSCH Emmanuel – SCHRYVE Emmanuel - JOHNSON Richard - DECODTS Viviane –LETURGEZ-WADOUX Margareth - CODDEVILLE Séverine - VANHEEGHE Pierre

Excusés :

HERMANT Éric pouvoir à CODDEVILLE Séverine - BECK Grégory pouvoir à DEVULDER Elodie
LACRESSONNIERE Vincent pouvoir à VANEEGHE Pierre - GOUBET Hélène pouvoir à RYCKEBUSCH Emmanuel

1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2022 à l'unanimité

2/ Arrêté de mise en péril :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a dû prendre un arrêté de péril concernant une maison située à BUYSSCHEURE. Les propriétaires ont jusqu'au 09 février 2023 pour mettre en sécurité le bâtiment. Le périmètre de sécurité doit rester en place

3/ Point sur l'école :

Monsieur Romuald GUILLAIN indique qu'une personne en service civique a été recrutée par l'école à compter du mois de décembre 2022. Une nouvelle répartition des effectifs sera effectuée par l'Education Nationale pour l'année scolaire 2023/2024.

4/ Terrain et vestiaires de l'USPC à NOORDPEENE

Monsieur le Maire indique que le terrain de Noordpeene est pratiquement terminé. Des vestiaires neufs seront construits entre le mini-stade et le terrain. Des vestiaires provisoires seront implantés pour une durée de 15 à 18 mois maximum. La Commune de BUYSSCHEURE versera une participation de 4 000 € pour les vestiaires, adopté à l'unanimité.

5/ Fonds de concours PACES :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le plan de financement présenté concernant le Fonds de concours « Politique d'Aménagement Communautaire Ecologique et Solidaire ». Ce fonds d'un montant de 9 999, 99 € finance une partie de l'extension de la MAM.

6/ Salle de motricité :

Monsieur le Maire indique que le bâtiment d'une surface au sol de 108 m² soit environ 90 m² utile sera construit le long de la route entre le préau et la garderie. Deux entrées distinctes seront créées : une pour les scolaires et une pour le public. Le local à vélos sera déplacé sous le grand préau.

L'opération comptera 2 phases :

Phase 1 – construction du bâtiment conçue de telle manière que l'on puisse poser des panneaux photovoltaïques sans aucune modification

Phase 2 : - une fois le bâtiment terminé, il sera équipé ou non de cellules photovoltaïques

Les subventions devront être déposées pour le 15 mars 2023. Les appels d'offres devraient être lancés pour mai/juin 2023.

7/ Cotisations SIECF 2023

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la fiscalisation des cotisations SIECF 2023 à l'identique de l'année 2022. La Commune a délégué les compétences électricité, éclairage public option B, IRVE, télécommunications et numérique.

8/ Lotissement West Houck Straete :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier.

9/ Loyer de la Maison des Assistantes Maternelles :

Monsieur Romuald GUILLAIN propose que le loyer de la MAM plus les charges soit fixé à 470 €. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le bilan des charges sera effectué annuellement.